

**Demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot
5 095 901 sis au 365, chemin Belvédère**



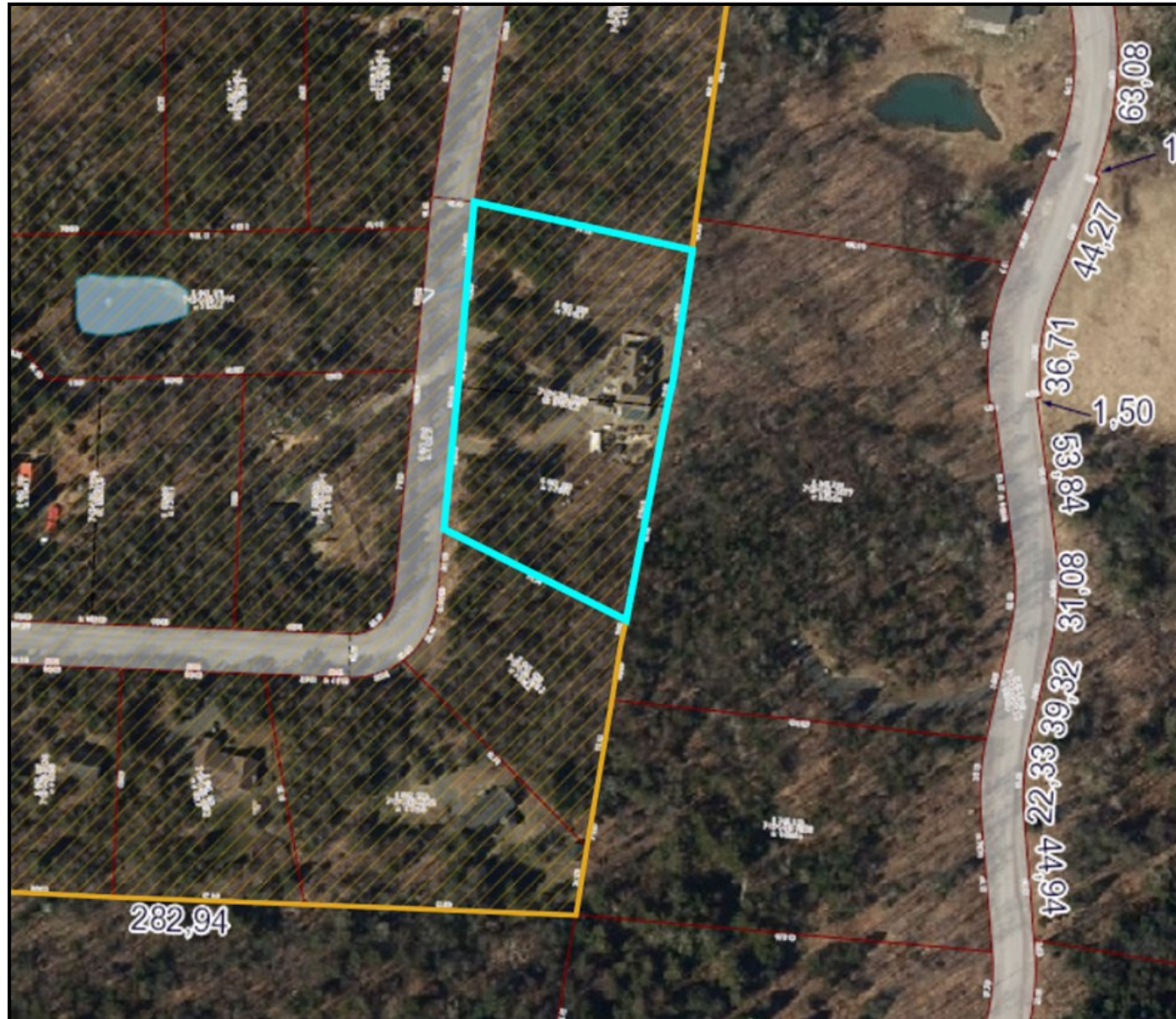
Document accompagnant l'avis public de consultation.

Localisation:

Zone: H-09

Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -





CONSIDÉRANT QUE les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- La refuser est de nature à causer un préjudice au requérant;
- L'accorder porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Travaux exécutés de bonne foi;
- Respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot 5 095 901 sis au 365, chemin Belvédère.